

Département du

Rhône

Canton de

L'Arbresle

Commune de

Fleurieux sur l'Arbresle

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-égalité-Fraternité

**2022-13 ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UN BAR-TABAC-RESTAURANT
DENOMME AU P'TIT CLIN D'OEIL**

Le Maire,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;
- VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-8-3, R. 111-19-11 et R. 123-46 ;
- VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
- VU l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public (IOP) lors de leur construction, leur création ou leur modification ;
- VU le rapport relatif à l'accessibilité des personnes handicapées,

- ARRETE -

Article 1^{er} : Le bar-tabac-restaurant dénommé Au P'Tit Clin d'œil géré par Alysson VIRONE, de type N et de 5^{ème} catégorie sis 37, Place Des Deux Chouettes 69210 FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE est autorisé à ouvrir au public à compter du 7 janvier 2022 à 18h00.

Article 2 :

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique précités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire

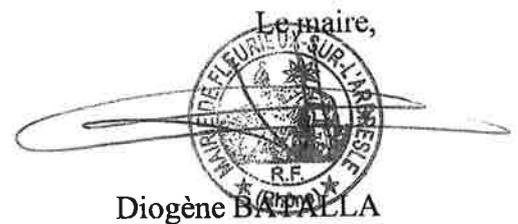
l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, madame Alysson VIRONE gérante du bar-tabac-restaurant Au P'tit Clin d'Oeil.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- ⇒ 1 - Registre des Arrêtés du Maire
- ⇒ 1 - Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,
- ⇒ 1 - Monsieur le Capitaine, Chef du CIS de l'Arbresle et de la caserne d'Eveux
- ⇒ 1 - Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de L'ARBRESLE
- ⇒ 1 - Police Municipale
- ⇒ 1 - Police Rurale
- ⇒ 1 - Pour affichage

Fait à Fleurieux sur l'Arbresle, le 7/1/2022

Le maire,

Diogène BATAÏLLA


Le P'tit Clin d'Oeil
37 place des deux chouettes
69210 Fleurieux sur l'Arbresle
Sarl au capital de 2000 euros
891276844 R.G. Lyon - APE 5610A
N° TVA-FR 891276844

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.